Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 027-212704282-20261023-DCM_2026_84-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE
VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-84

Garantie d'emprunt à Habitat Coopératif de Normandie pour la construction de 6 logements PSLA (location-accession), allée Le chemin vert

Date de la séance : 20 octobre 2026 Date de convocation : 13 octobre 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres présents : 21 Nombre de votants : 25	Adopté à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Marilyn CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Benjamin MAUGY, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; M. Gilles BARBIER pouvoir à Mme Isabelle AMEYE ; M. Gérald SEURON pouvoir à M. Arnaud CHEUX ; Mme Laure BÉNARD pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

Absente excusée : Mme Martine BAARS

Absent : M. Ludovic RENAULT

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

La Caisse d'Epargne Normandie subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 1.140.000€ - Un million cent quarante mille euros, soient garantis solidairement par la Commune du Neubourg.

Le Conseil Municipal du Neubourg accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 30 %, à Habitat Coopératif de Normandie pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1.140.000€ - Un million cent quarante mille euros- à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie sont les suivantes :

- Montant : 1.140.000€
- Durée : 5 ans avec un amortissement in fine ;
- Possibilité de disposer d'une période de versement de fonds pouvant atteindre 24 mois.
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Taux d'intérêt révisable trimestriellement composé de l'index de référence + partie fixe (marge) : Livret A + une marge de 1,40%
- Echéances : Révision des échéances en fonction de la variation du livret A,
- Faculté de remboursement anticipé : Aucune indemnité ne sera perçue en cas de remboursement anticipé si levée d'option.
- Garantie : Caution solidaire de la Commune du Neubourg à hauteur de 30 %, soit 342.000 €.

La Commune du Neubourg renonce, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne Normandie l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse d'Epargne Normandie, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire à signer le contrat accordant la garantie de la Commune du Neubourg à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 23 octobre 2026,

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline BLAIN

MAIRIE LE NEUBOURG (EURE) 27110